REGLEMENT DE CONSULTATION

VOYAGE SCOLAIRE A LONDRES 2019

Marché n° 01/2018

La procédure de consultation utilisée est la suivante :

Marché passé en procédure adaptée en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics

Date et heure limites de réception des offres
VENDREDI 14 SEPTEMBRE 2018 à 11h00.
Référence : LONDRES 2019

Art. 1 – OBJET ET FORME DE LA CONSULTATION

La présente consultation a pour objet un voyage scolaire « clef en main » à LONDRES du dimanche 31 mars au vendredi 5 avril 2019.

La prestation se situe à l'adresse suivante :

Collège HENRI BRISSON
15 rue Armand Leroi
33400 TALENCE

Les prestations feront l'objet d'un marché à procédure adaptée passé en application de l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.
Il s'agit d'un marché à bons de commande sans montant minimum passé en application de l'article 77 du CMP.

La date et l'heure limite de remise des offres est fixée au vendredi 14 septembre 2018 à 11h00.

Art. 2 – DUREE DU MARCHE/PERIODE D'EXECUTION

Le candidat est tenu de maintenir son offre jusqu'à la date du séjour.

Art.3 ALLOTISSEMENT

Ce lot n'est pas alloti

Art.4 DELAI DE VALIDITE DES OFFRES

Le délai de validité des offres est fixé à 95 jours (quatre-vingt-quinze jours) à compter de la date limite de réception des offres.

Art.5 ORGANISATION GENERALE DE LA CONSULTATION

6.1 Dossier de consultation

Par demande écrite auprès du service Intendance du Collège Henri BRISSON de Talence, auprès de Mme FAYARD Alexandra, Télécopie : 05.57.96.98.01, Courriel : gest.0330128k@ac-bordeaux.fr
Le dossier de la consultation est envoyé gratuitement par courriel ou contre remboursement des frais d'édition et d'expédition à chaque candidat par la poste.
Le pouvoir adjudicateur se réserve le droit d'apporter, au plus tard 8 jours avant la date limite fixée pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.
Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition est applicable en fonction de cette nouvelle date.

6.2 Questions écrites

Les candidats peuvent poser des questions écrites relatives au dossier. Les questions écrites devront parvenir à Monsieur Le Chef d'Etablissement, au plus tard le lundi 10 septembre 2018. Elles pourront être transmises :

- Par courrier : Collège HENRI BRISSON, Appel d'offre LONDRES 2019, 15 rue Armand Leroi, 33400 TALENCE

- Par fax : 05.57.96.98.01
- Par courriel : gest.0330128k@ac-bordeaux.fr

Le chef d'Etablissement répondra à l'ensemble des questions écrites par courriel. Le candidat devra donc fournir une adresse électronique valide.

6.3 Conditions d'envoi ou de remise des prestations

Les envois seront acheminés sous la seule responsabilité des candidats. L'organisateur de l'appel d'offre ne peut être tenu pour responsable en cas de dépassement du délai de remise des propositions. Les frais d'acheminements sont entièrement à la charge des candidats.

Les prestations des candidats telles qu'elles sont définies dans le présent règlement devront parvenir ou être déposées sous pli fermé portant les mentions suivantes : nom et adresse du candidat, offre pour le marché « voyage scolaire LONDRES 2019 ».

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par courrier postal, par pli recommandé avec AR, au plus tard avant la date définie sur la page de garde du présent règlement à l'adresse suivante :

Collège HENRI BRISSON
Appel d'offres voyage scolaire LONDRES 2019
15 rue Armand Leroi
33400 TALENCE

Les plis qui seraient remis ou dont l'accusé de réception serait délivré après la date et l'heure limites précitées, ainsi que sous pli non cachetés, ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

Transmission sous forme électronique

Les offres transmises sous forme électronique devront être déposées par courriel : gest.0330128k@ac-bordeaux.fr avant le 14 septembre 2018 à 11h00.

6.4 Evaluation des prestations par l'équipe de direction

L'équipe de direction de l'établissement se réunira et procèdera à l'ouverture des offres remises par les candidats. Il sera effectué un marquage distinctif des pièces de chaque candidat. Une analyse des offres et des prestations sera effectuée par la direction, lors d'une unique séance dont la date prévisionnelle est fixée au lundi 17 septembre 2018, en salle de réunion, à partir de 14h00.
L'équipe de direction évaluera les prestations des candidats ; vérifiera leur conformité au règlement de la consultation et proposera un classement fondé sur les critères indiqués à l'article **7.**

6.5 Désignation du ou des lauréats

Le Chef d'Etablissement du Collège Henri BRISSON, en tant que représentant du pouvoir adjudicateur, décide du lauréat, après la réunion de l'équipe de direction.

Art.6 CONSTITUTION DES OFFRES

Les offres seront entièrement rédigées ou traduites en langue française et exprimées en EURO.

- L'acte d'engagement dûment complété et signé,
- Le cahier des clauses administratives et techniques paraphé, daté et signé,
- Règlement de consultation paraphé et signé

Art 7. LES CONDITIONS D'ATTRIBUTION DU MARCHE

Le jugement des offres :

Le prix 40%
La qualité des prestations 50%
Autres 10%

Art 8. CALENDRIER DE CONSULTATION

Publication	**Jeudi 23 août 2018**
Date limite de remise des offres	**Vendredi 14 septembre 2018 à 11h00**
Commission de choix	**Lundi 17 septembre 2018 à 14h00**
Information des fournisseurs non retenus	**Mardi 18 septembre 2018**
Envoi de la commande au fournisseur retenu	**Mardi 9 octobre 2018**

A……., le ……/……/…….
Signature du candidat,

Cadre réservé au représentant du pouvoir adjudicateur :

Réunion de l'équipe de direction du 17 septembre 2018

IDENTIFICAITON Numéro du candidat : LONDRES 2019# ……

Signature :